



CONDITIONS GÉNÉRALES DE LICENCE DE LOGICIEL AVAYA

Octobre 2022

Chapitre 1 : Conditions de Licence de Logiciel

Version : octobre 2022

LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE LICENCE DE LOGICIEL (« **CONDITIONS DE LICENCE DE LOGICIEL** ») RÉGISSENT L'UTILISATION DES LOGICIELS CONCÉDÉS SOUS LICENCE VIA AVAYA OU UN PARTENAIRE DE DISTRIBUTION AVAYA. LISEZ ATTENTIVEMENT L'INTÉGRALITÉ DES PRÉSENTES CONDITIONS DE LICENCE DE LOGICIEL AVANT D'INSTALLER, DE TÉLÉCHARGER OU D'UTILISER LE LOGICIEL. EN INSTALLANT, EN TÉLÉCHARGEANT OU EN UTILISANT LE LOGICIEL, OU EN AUTORISANT D'AUTRES PERSONNES À LE FAIRE, L'UTILISATEUR FINAL ACCEPTE QUE LES PRÉSENTES CONDITIONS DE LICENCE DE LOGICIEL LE LIENT PAR CONTRAT À AVAYA. SI L'UTILISATEUR FINAL ACCEPTE LES PRÉSENTES CONDITIONS DE LICENCE DE LOGICIEL AU NOM D'UNE SOCIÉTÉ OU D'UNE AUTRE ENTITÉ JURIDIQUE, L'UTILISATEUR FINAL DÉCLARE AVOIR LE POUVOIR DE LIER LADITE ENTITÉ AUX PRÉSENTES CONDITIONS DE LICENCE DU LOGICIEL.

A. Portée. Les présentes Conditions de Licence de Logiciel s'appliquent à toute personne qui installe, télécharge et/ou utilise le Logiciel et/ou la Documentation. Les présentes Conditions de Licence de Logiciel régissent l'utilisation par l'Utilisateur Final du Logiciel et/ou de la Documentation, sauf dans la mesure où : (i) l'Utilisateur Final a obtenu une licence du Logiciel d'Avaya et d'un Partenaire de Distribution Avaya et a conclu un contrat de licence écrit distinct avec Avaya régissant l'utilisation du Logiciel par l'Utilisateur Final, signé dans les trois (3) ans précédant l'achat de la licence du Logiciel concerné ; (ii) l'Utilisateur Final a obtenu le Logiciel auprès d'un Partenaire de Distribution Avaya et a conclu un contrat avec ce Partenaire de Distribution Avaya, mais a également conclu un contrat écrit distinct avec Avaya régissant l'utilisation du Logiciel, signé dans les trois (3) ans précédant l'achat de la licence du Logiciel concerné ; (iii) le Logiciel est accompagné d'une Licence Shrinkwrap (d'adhésion par déballage), ou le Logiciel est régi par des Conditions de Tiers. En cas de conflit, si l'Utilisateur Final a signé un contrat d'achat distinct avec Avaya, ce contrat prévaudra sur les présentes Conditions de Licence de Logiciel. En ce qui concerne les Éléments Tiers régis par des conditions de licence Shrinkwrap (d'adhésion par déballage), ou toutes autres Conditions de Tiers, les conditions de licence Shrinkwrap ou les Conditions de Tiers, priment sur tout contrat signé avec Avaya et sur les présentes Conditions de Licence de Logiciel.

Dans le cas où l'Utilisateur Final dispose d'un contrat valide avec Avaya ou un Partenaire de Distribution Avaya autorisé pouvant être utilisé pour acheter le Logiciel, les sections suivantes des présentes Conditions de Licence de Logiciel ne s'appliqueront pas et le contrat existant prévaudra (à condition que celles-ci figurent dans le contrat existant) : Garantie, Limitation de responsabilité, Conformité avec les règles du commerce international et Conditions de Tiers.

B. Concession de licence. Avaya concède à l'Utilisateur Final une licence ne pouvant faire l'objet d'un octroi de sous-licence, non exclusive et non transférable, pour utiliser le Logiciel et la Documentation associés obtenus auprès d'Avaya ou d'un Partenaire de Distribution Avaya, sous réserve du paiement des frais applicables, pour les besoins internes de l'entreprise de l'Utilisateur Final selon les capacités et fonctions indiquées, dans les limites fixées par les types de licences concernées décrits dans le document publié sur le site <http://support.avaya.com/LicenseInfo> (ou un site successeur) et sur les sites où le Logiciel a été initialement installé. Les licences concédées en vertu des présentes Conditions de Licence de Logiciel peuvent être perpétuelles ou, si la licence est fournie dans le cadre d'un abonnement, la licence sera concédée pour une durée limitée spécifiée au moment de la commande ou dans la Documentation de l'abonnement. La Documentation ne pourra être utilisée qu'en support à l'utilisation autorisée du logiciel associé. Les Logiciels installés sur des appareils mobiles, tels que des ordinateurs et des téléphones portables, peuvent être utilisés en dehors du pays dans lequel le Logiciel a été initialement installé, à condition qu'il s'agisse uniquement d'une utilisation temporaire.

C. Droits de déplacement/transfert de licence. Nonobstant la limitation susmentionnée autorisant l'utilisation du Logiciel uniquement à l'endroit où il est initialement installé, l'Utilisateur Final peut déplacer les RTU pour certains Logiciels spécifiés d'un endroit à un autre conformément à la Politique de Portabilité des Licences. Si l'Utilisateur Final souhaite transférer des RTU à un autre Affilié, l'Utilisateur Final devra en informer Avaya par écrit en précisant le nom et l'adresse du nouvel Affilié et Avaya pourra fournir une proposition ou un devis à cette fin, pouvant inclure des frais supplémentaires. Ce devis est soumis à l'acceptation par ce nouvel Affilié des Conditions de Licence de Logiciel d'Avaya et à la signature d'un contrat de services de maintenance distinct pour ces nouveaux RTU ou étendant la couverture de maintenance à ces nouveaux RTU par ce nouvel Affilié.

Droits de transfert de licence additionnels applicables à l'Union européenne. Nonobstant les restrictions formulées aux Sections C (Droits de déplacement/transfert de licence) et F (Restrictions générales de licence) ci-dessous, uniquement dans la mesure où les droits de revente d'un Utilisateur Final ne peuvent être ni exclus ni limités par la législation d'ordre public en vigueur, les Utilisateurs Finaux se trouvant dans un État membre de l'Union Européenne peuvent revendre des licences, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- (i) Avant la revente d'une licence, l'Utilisateur Final doit rapidement, au minimum 30 jours avant la revente, informer Avaya par écrit de son intention de revendre la licence.
- (ii) Sauf accord expressément stipulé par écrit, l'Utilisateur Final n'est autorisé à revendre à un acheteur que l'intégralité de sa licence.
- (iii) L'Utilisateur Final doit revendre le Logiciel conformément au présent Contrat de Licence de Logiciel et s'assurer que l'acheteur est lié par les présentes Conditions de Licence de Logiciel.
- (iv) À la revente d'une licence, l'Utilisateur Final doit immédiatement et de façon définitive cesser toute utilisation du Logiciel et détruire toutes les copies de celui-ci et tout matériel y afférent en sa possession ou sous son contrôle et, sur demande d'Avaya, certifier cette destruction par écrit. Avaya peut contrôler le respect, par l'Utilisateur Final, des conditions susmentionnées conformément à la Section K (Conformité) ci-dessous.
- (v) L'Utilisateur Final doit tenir un registre consignait toutes les reventes de licence y compris, mais sans s'y limiter, le nom et l'adresse de l'acheteur ainsi que le nombre et le type de licences revendues.
- (vi) L'Utilisateur Final reconnaît que : (a) la revente d'une licence est soumise aux Conditions de Tiers applicables ; (b) les services de maintenance ne couvrent pas les erreurs de système engendrées par la revente d'une licence non exécutée par Avaya ; (c) Avaya n'est pas responsable de toute programmation, administration, assurance du design, traduction ou autre activité assurant que le Logiciel pourra évoluer et fonctionner conformément aux résultats attendus suite à une revente de licence et, si ladite revente entraîne un besoin d'ingénierie

du système Avaya ou le recours à du personnel Avaya sur site, l'Utilisateur Final sera facturé les tarifs « Temps et Matériels » (ou « T&M ») d'Avaya alors en vigueur pour cette activité ; (d) toute revente d'un contrat de services de maintenance entre Avaya et le titulaire initial de la licence est soumise à l'approbation écrite préalable d'Avaya. Avaya se réserve le droit de refuser cette approbation et/ou de proposer au nouveau titulaire de la licence un contrat de services de maintenance soumis à d'autres conditions ; et (e) en l'absence d'accord exprès par écrit d'Avaya, la revente des licences n'autorise pas l'Utilisateur Final à annuler, en tout ou en partie, un contrat de services de maintenance au cours de la durée de validité convenue.

Si le Logiciel est légitimement utilisé dans un État membre de l'Union européenne et si l'Utilisateur Final requiert des informations quant au Logiciel dans le but d'obtenir l'interopérabilité entre un logiciel créé indépendamment et le Logiciel, l'Utilisateur Final demandera au préalable ces renseignements à Avaya. Avaya peut facturer une somme raisonnable à l'Utilisateur Final pour de telles informations. L'Utilisateur Final accepte de protéger ces informations conformément à la Section O (Protection du Logiciel et de la Documentation) ci-dessous et doit les utiliser uniquement en conformité avec les conditions sous lesquelles Avaya fournit ces informations. Dans la mesure où l'Utilisateur Final est autorisé expressément par une loi d'ordre public applicable à entreprendre une quelconque opération visant à obtenir l'interopérabilité entre un programme logiciel créé indépendamment et le Logiciel, l'Utilisateur Final n'exercera pas ces droits avant un délai de vingt (20) jours à compter de l'envoi à Avaya d'une notification écrite de son intention d'exercer de tels droits.

D. Tous droits réservés. Avaya ou ses concédants de licence conservent la propriété du Logiciel, de la Documentation et de toutes modifications et copies afférentes. À l'exception des droits de licence limités expressément concédés dans les présentes Conditions de Licence de Logiciel, Avaya ou ses concédants de licence se réservent tous les droits, y compris, mais sans s'y limiter, les droits d'auteur, les brevets, les secrets commerciaux et tous les autres droits de propriété intellectuelle, sur le Logiciel et la Documentation, ainsi que sur les œuvres dérivées, les modifications ou les copies de ceux-ci. Le Logiciel comprend des secrets commerciaux d'Avaya, de ses fournisseurs ou de ses concédants de licence, y compris, mais sans s'y limiter, la conception spécifique, la structure et la logique des programmes de Logiciel individuels, leurs interactions avec d'autres parties du Logiciel, à la fois internes et externes, et les techniques de programmation employées.

E. Avis de non-responsabilité. Aucune caractéristique de protection logicielle ne constitue une garantie contre les codes malveillants, les routines nuisibles et autres techniques et outils utilisés par les « pirates » informatiques et autres tierces parties pour créer des failles de sécurité. L'Utilisateur Final s'engage à notifier Avaya immédiatement dès qu'il a connaissance d'une utilisation non autorisée ou d'une violation de son nom d'utilisateur, mot de passe, compte ou abonnement. Il incombe à l'Utilisateur final de s'assurer que ses réseaux et ses systèmes sont correctement protégés contre toute attaque ou intrusion non autorisée.

F. Restrictions générales de licence. L'Utilisateur Final n'est pas autorisé à : (i) décompiler, désassembler, pratiquer de l'ingénierie inversée, traduire ou pratiquer toute autre forme de décodage du Logiciel, sauf dans la mesure permise par la loi applicable ; (ii) modifier ou créer des œuvres dérivées, améliorations, adaptations ou traductions du Logiciel ou de la Documentation ; (iii) vendre, concéder des sous-licences, louer, prêter, céder, transmettre ou transférer autrement le Logiciel ou la Documentation sauf autorisation expresse écrite d'Avaya, et toute tentative en ce sens est nulle et non avenue ; (iv) distribuer, divulguer ou permettre l'utilisation du Logiciel ou de la Documentation, sous n'importe quel format, par n'importe quel service de partage de temps, bureau de service, réseau ou par n'importe quel autre moyen similaire comme l'hébergement ou cloud, sauf autorisation expresse écrite d'Avaya ; (v) autoriser tout tiers ou fournisseur de services, à l'exception des prestataires de maintenance agréés d'Avaya ou les Partenaire de Distribution Avaya agissant uniquement au nom et pour le compte de l'Utilisateur Final, d'utiliser ou d'exécuter toute commande de Logiciel facilitant la maintenance ou la réparation de tout produit ; (vi) accéder à un Logiciel ou à une partie de celui-ci, ou l'utiliser, sans l'autorisation d'Avaya ; (vii) permettre ou activer, ou permettre à d'autres

d'autoriser ou d'activer toute connexion réservée à l'utilisation par Avaya ou les prestataires de maintenance agréés d'Avaya ou des Partenaires de Distribution Avaya ; (viii) publier les résultats de tout test exécuté sur le Logiciel ; (ix) divulguer, fournir ou mettre à la disposition d'un tiers tout secret commercial contenu dans le Logiciel ou la Documentation ; (x) utiliser le Logiciel dans un environnement virtualisé, sauf si cela est expressément autorisé par les présentes Conditions de Licence du Logiciel ; ou (xi) permettre à tout tiers ou inciter tout tiers à effectuer l'un des actes susmentionnés.

L'Utilisateur Final accepte de n'autoriser quiconque, à l'exception de ses employés autorisés, agents ou représentants ayant besoin d'utiliser les Logiciels ou la Documentation, à avoir accès au Logiciel ou à la Documentation (« Tiers Agréés »). L'Utilisateur Final accepte d'informer les Tiers Agréés des présentes Conditions de Licence de Logiciel et les oblige à se conformer à ces conditions et dispositions. L'Utilisateur Final sera tenu pour responsable du non-respect, par l'Utilisateur Final ou une partie tierce autorisée, des présentes Conditions de Licence de Logiciel et devra indemniser Avaya de tout dommage, perte, dépense, coût, notamment tous frais d'avocat ou de procédure, encourus par Avaya en raison d'un non-respect des conditions de cette Section.

G. Notices de droit de propriété. L'Utilisateur Final accepte de conserver, tout en respectant le même format et emplacement, tous les avis de droit de propriété et/ou logos d'Avaya et/ou des prestataires d'Avaya sur toutes les copies autorisées du Logiciel ou de la Documentation.

H. Copies de sauvegarde. L'Utilisateur Final peut créer un nombre raisonnable de copies de sauvegarde archivées du Logiciel et de la Documentation.

I. Mises à niveau. L'Utilisateur Final est autorisé à utiliser les mises à niveau du Logiciel sous réserve de disposer d'une licence valide pour utiliser le Logiciel d'origine et de s'être acquitté du paiement des frais applicables au titre de la licence ou autres frais auprès d'Avaya ou d'un Partenaire de Distribution Avaya.

J. Garantie. La Politique globale de garantie des produits pour les Utilisateurs Finaux d'Avaya, qui décrit les conditions et limites de la garantie du Logiciel et des supports du Logiciel, ainsi que les procédures, exclusions et clauses de non-responsabilité applicables, est disponible sur le site web suivant : <https://downloads.avaya.com/css/P8/documents/101063384> (ou un site lui succédant). NI AVAYA NI SES FOURNISSEURS N'ACCORDE UNE QUELCONQUE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUE LES MENACES À LA SÉCURITÉ ET LES VULNÉRABILITÉS SERONT DÉTECTÉES OU QUE LE LOGICIEL PROTÉGÉRA LE RÉSEAU D'UN UTILISATEUR FINAL OU TOUT ÉLÉMENT D'UN RÉSEAU PARTICULIER CONTRE LES INTRUSIONS ET TOUTE AUTRE FAILLE DE SÉCURITÉ. Veuillez noter que si l'Utilisateur Final achète le Logiciel auprès d'un Partenaire de Distribution Avaya en dehors des États-Unis ou du Canada, toute garantie est fournie à l'Utilisateur Final par ledit Partenaire de Distribution Avaya et non par Avaya.

K. Conformité. Avaya et/ou les Partenaires de Distribution Avaya pourront inspecter et/ou auditer (i) à distance ou par tout autre moyen électronique raisonnable à tout moment et (ii) en personne pendant les heures normales de travail et sous réserve du respect d'un délai de préavis raisonnable, les livres, archives et comptes des Utilisateurs Finaux afin de déterminer le respect des Conditions de Licence de Logiciel par l'Utilisateur Final, notamment le respect des capacités d'utilisation des licences. Si le résultat de l'audit fait apparaître un manquement aux Conditions de Licence de Logiciel, l'Utilisateur Final doit payer à Avaya tous frais et redevances de licence applicables, sans préjudice des droits de résiliation par Avaya prévus ci-dessous. L'Utilisateur Final accepte de tenir un registre à jour concernant l'emplacement du Logiciel.

L. Fin de la Licence. Effet de la résiliation/l'expiration de la Licence. Si l'Utilisateur Final viole les présentes Conditions de Licence de Logiciel, et si dans les dix (10) jours ouvrables suivant la demande écrite d'Avaya d'y remédier, l'Utilisateur Final n'a pas remédié à toutes les violations des restrictions ou limitations des présentes Conditions de Licence de Logiciel, Avaya peut, avec effet immédiat, résilier les licences fournies à l'Utilisateur Final, sans préjudice des

autres droits et recours dont Avaya dispose. Dans le cas d'une telle résiliation ou à l'expiration de la licence, quelle qu'en soit la raison, l'Utilisateur Final doit immédiatement détruire le Logiciel ou toute copie de celui-ci et tout support connexe en sa possession ou sous son contrôle et, à la demande d'Avaya, certifier de la destruction par écrit. Les dispositions qui, par leur nature, sont destinées à survivre à la résiliation, survivront à toute résiliation ou expiration des Conditions de Licence de Logiciel.

M. Éléments tiers. L'Utilisateur Final reconnaît que certains programmes logiciels ou parties de ceux-ci inclus dans le Logiciel peuvent inclure des Éléments Tiers. Les informations portant sur le code source du système d'exploitation Linux distribué (pour les Produits ayant distribué le code source du SE Linux) et identifiant les titulaires de copyright des Éléments Tiers sont disponibles dans les produits, dans la Documentation ou sur le site web d'Avaya à l'adresse <http://support.avaya.com/Copyright> ou tout site successeur désigné par Avaya. La licence OSS applicable n'affectera pas de manière significative ou négative la capacité de l'Utilisateur Final à exercer les droits accordés sur le Logiciel applicable.

N. Limitation de responsabilité. SAUF EN CAS DE PRÉJUDICE CORPOREL OU DE FAUTE INTENTIONNELLE ET DANS LES LIMITES PRÉVUES PAR LA LOI EN VIGUEUR, NI AVAYA, LES FILIALES D'AVAYA, SES CONCÉDANTS DE LICENCE OU SES FOURNISSEURS, NI AUCUN DE SES REPRÉSENTANTS, DIRECTEURS, EMPLOYÉS OU AGENTS NE SONT RESPONSABLES DE (i) TOUT PRÉJUDICE INDIRECT, FORTUIT, ACCESSOIRE, SPÉCIAL, (ii) TOUTE PERTE DE BÉNÉFICES, PERTE DE REVENUS, PERTE OU CORRUPTION DE DONNÉES, PERTE DÉCOULANT D'UNE FRAUDE À LA TÉLÉCOMMUNICATION/ TÉLÉPHONIE, OU COÛTS D'ASSURANCE, MARCHANDISES DE REMPLACEMENT OU PERFORMANCES, OU (iii) TOUT DOMMAGE DIRECT RÉSULTANT DES CONDITIONS DE LICENCE DE LOGICIEL D'UN MONTANT SUPÉRIEUR AUX FRAIS VERSÉS POUR LE LOGICIEL À L'ORIGINE DE LA RÉCLAMATION DANS LA PÉRIODE DE DOUZE MOIS PRÉCÉDANT IMMÉDIATEMENT LA DATE DE LA RÉCLAMATION. QUE L'UTILISATEUR FINAL EN AIT OU NON ÉTÉ INFORMÉ, AIT OU NON DES RAISONS DE LE SAVOIR OU D'EN CONNAÎTRE LA POSSIBILITÉ, ET QUE LES RECOURS LIMITÉS MANQUENT OU NON À LEUR FONCTION ESSENTIELLE, LES LIMITES DE RESPONSABILITÉ MENTIONNÉES DANS CETTE SECTION S'APPLIQUENT À TOUT DOMMAGE CAUSÉ, QUELS QU'EN SOIENT LES CAUSES ET LE TYPE DE RESPONSABILITÉ, QUE CELLE-CI SOIT FONDÉE SUR LA VIOLATION D'UN CONTRAT, SUR UN DÉLIT (Y COMPRIS MAIS SANS S'Y LIMITER EN CAS DE NÉGLIGENCE), OU AUTRE.

O. Protection du Logiciel et de la Documentation. L'Utilisateur Final reconnaît que le Logiciel et la Documentation sont des informations confidentielles d'Avaya et de ses fournisseurs, et contiennent des secrets commerciaux d'Avaya et de ses fournisseurs. L'Utilisateur Final accepte à tout moment de protéger et maintenir le caractère confidentiel du Logiciel et de la Documentation, en leur accordant un degré de protection au moins équivalent à celui qu'il accorde à ses propres informations confidentielles et en mettant en place des mesures de sécurité raisonnables afin de protéger les secrets commerciaux d'Avaya et de ses fournisseurs.

P. Traitement de données. Lorsque l'Utilisateur Final télécharge ou utilise le Logiciel, Avaya peut traiter certaines données relatives à l'Utilisateur Final, à son réseau et à son appareil (par ex., adresse e-mail, numéro de téléphone et de poste, identifiants d'appareils, adresses IP, emplacement, etc.). Avaya préservera la confidentialité des données de l'Utilisateur Final et utilisera les données de l'Utilisateur Final uniquement dans la mesure nécessaire à l'exécution des présentes Conditions de Licence de Logiciel et pour garantir la conformité avec les présentes Conditions de Licence de Logiciel. De manière générale, les Données Personnelles ne sortiront pas des Affiliés du groupe Avaya et ne seront transmises à des tiers que si cela s'avère nécessaire pour ce qui précède. Avaya veillera, dans un tel cas, au respect des exigences en matière de protection des données, en particulier dans le cadre de transferts internationaux de données. Pour les transferts entre des sociétés Affiliées d'Avaya, le respect de ces exigences est réalisé par le biais des Règles d'Entreprise Contraignantes d'Avaya publiées sur le site web d'Avaya mentionné ci-après. et pour les transferts internationaux à

d'autres tiers par le biais des clauses contractuelles types relatives à la protection des données adoptées par la Commission européenne, ou conformément à toute autre mesure de protection adéquate. Les données de l'Utilisateur Final seront stockées uniquement pendant la période nécessaire aux traitements et fins mentionnés ci-dessus ou si les délais légaux de conservation nécessitent une conservation prolongée rallongeant cette période. Les personnes concernées sont en droit de demander l'accès à leurs Données Personnelles respectives ainsi que leur rectification ou leur suppression, et peuvent exiger l'application de restrictions concernant le traitement de leurs Données Personnelles. Ces personnes sont en droit de bénéficier de la portabilité de leurs données, sous réserve des exigences légales applicables, et sont en droit de déposer une plainte auprès de l'autorité de contrôle compétente. Pour plus d'informations sur les droits des personnes concernées ou pour toute question relative au traitement des Données Personnelles par Avaya, veuillez-vous référer à la Documentation et au son site web d'Avaya relatif à la protection des données à caractère personnel, à l'adresse suivante : <https://www.avaya.com/fr/privacy/website/>.

Q. Activités à haut risque. Le Logiciel n'est pas conçu, fabriqué pour ou destiné à être utilisé dans des environnements requérant des conditions de sécurité intégrées, dans lesquels une erreur pourrait conduire à un décès, à des accidents et atteintes physiques ou à des atteintes et dommages à la propriété (« Activités à Haut Risque »). Le Client assume le risque d'utilisation du Logiciel dans toute Activité à Haut Risque.

R. Conformité aux règles du commerce international. Chaque Partie accepte de mener ses opérations dans le respect des présentes Conditions de Licence de Logiciel conformément au Droit Commercial International. Chaque Partie est responsable de l'obtention des autorisations nécessaires requises par le Droit du Commerce international applicable à l'importation, l'exportation, la réexportation, au transfert national ou à toute autre activité de commerce extérieur de la Partie dans le cadre de son exécution des présentes Conditions de Licence de Logiciel. Chaque Partie confirme ne pas être engagée dans des transactions impliquant des embargos complets ou sélectifs ou des pays soumis à des sanctions et ne pas avoir été désignée comme Partie refusée ou Partie restreinte en vertu du Droit du Commerce International applicable, sauf si des autorisations gouvernementales ont été obtenues. Les Parties acceptent de ne pas utiliser les Produits obtenus en vertu des présentes Conditions de Licence de Logiciel pour se livrer à des activités liées aux armes de destruction de masse, à la régénération nucléaire, au nucléaire, aux armes chimiques ou biologiques, ou pour permettre ou faciliter ces utilisations interdites des Produits par une partie tierce.

S. Utilisateurs finaux du gouvernement des États-Unis Le Logiciel est classé comme « logiciel informatique commercial » et la Documentation est classée comme « documentation de logiciel informatique commercial » ou « éléments commerciaux », conformément à l'article 48 CFR FAR 12.212 ou DFARS 227.7202 le cas échéant. Toute utilisation, modification, reproduction, communication, démonstration, présentation ou divulgation du Logiciel ou de la Documentation par le gouvernement des États-Unis est régie uniquement par les présentes Conditions de Licence de Logiciel et est interdite à l'exception de l'usage expressément autorisé par les présentes Conditions de Licence de Logiciel ; de plus, toute utilisation du Logiciel et/ou de la Documentation par le gouvernement constitue une acceptation de ces classifications et des présentes Conditions de Licence de Logiciel.

T. Accusé de réception. L'Utilisateur Final reconnaît que certains Logiciels peuvent contenir des programmations qui : (i) restreignent, limitent et/ou empêchent l'accès à certaines fonctionnalités, caractéristiques, ou capacités de ces Logiciels sous réserve du paiement par l'Utilisateur Final des redevances liées à ces fonctionnalités, caractéristiques ou capacités ; ou (ii) suppriment ou archivent de façon périodique les données générées par l'utilisation du Logiciel et stockées sur l'équipement de stockage approprié si non sauvegardées sur un support de stockage alternatif après une certaine période ; ou (iii) peuvent reposer sur un service d'analyse tiers pour recueillir et générer des données utilisateur compilées pouvant permettre à Avaya d'améliorer les performances et les fonctionnalités des produits. Pour les données Google Analytics, veuillez consulter le site web suivant : <http://www.google.com/>

[policies/privacy/partners/](#) (ou tout site lui succédant qui sera désigné par Google). En acceptant les présentes Conditions de Licence de Logiciel et en continuant à utiliser le Logiciel, le service ou l'abonnement, l'Utilisateur Final consent à l'usage d'un tel service d'analyse desdites données.

U. Conditions de Tiers. Le Client peut choisir d'acheter des Produits Tiers et des Services Tiers auprès d'Avaya et, dans ce cas, le Client reconnaît et accepte d'être lié par certaines Conditions de Tiers. En cas de conflit, les Conditions de Tiers prévalent sur les présentes Conditions de Licence de Logiciel uniquement pour ces Produits Tiers et/ou Services Tiers.

V. Divers. Les présentes Conditions de Licence de Logiciel et tout Différend, y compris toute question concernant la soumission d'un Différend à l'arbitrage en vertu des présentes Conditions de Licence de Logiciel, sont régis par les lois de l'État de New York, sans égard aux règles de conflit de lois qui pourraient exiger l'application de toute autre loi et/ou à la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises.

En cas de tout différend, la partie demanderesse devra informer par écrit l'autre partie du Différend. Les parties tenteront de résoudre chaque controverse ou réclamation dans un délai de trente (30) jours (ou toute autre période convenue par les parties), à compter de la date de remise de la notification, en ayant recours à des représentants désignés des parties ayant autorité pour négocier un règlement de la controverse ou réclamation.

Tout Différend qui : (i) est survenu en dehors des États-Unis ou fondé sur une prétendue violation commise en dehors des États-Unis ; (ii) ne peut être résolu selon les procédures et dans les délais prévus ci-dessus ; et (iii) n'est pas fondé sur un défaut de paiement, sera résolu de façon concluante par une procédure d'arbitrage définitive et contraignante conformément aux règles d'arbitrage de la Chambre de Commerce internationale, par un arbitre unique désigné par les parties ou (en l'absence d'accord) par un arbitre désigné par le Président de la Chambre de Commerce internationale. Toutefois, si le total des réclamations et des demandes reconventionnelles d'une partie à l'encontre de l'autre partie dépasse un million de dollars américains (1 000 000,00 \$) au moment du dépôt desdites réclamations, la procédure se déroulera conformément aux règles d'arbitrage de la Chambre de Commerce internationale par un comité de trois (3) arbitres désignés conformément aux règles d'arbitrage de la Chambre de Commerce internationale. L'arbitrage sera effectué en anglais, dans un lieu convenu par les parties ou (en l'absence d'accord) choisi par les arbitres. Les arbitres auront autorité seulement pour accorder des dommages-intérêts compensatoires dans le cadre des restrictions définies par la Section N (Limitation de responsabilité) et ne pourront pas imposer de dommages-intérêts punitifs ou exemplaires. Les arbitres n'auront pas autorité de limiter, d'étendre ou de modifier les clauses des présentes Conditions de Licence de Logiciel. La décision des arbitres sera finale et contraignante pour les parties et peut être inscrite auprès de tout tribunal compétent au regard des parties ou de leurs biens. Les parties partageront de façon égale le coût des honoraires des arbitres, mais chacune supportera ses propres honoraires d'avocats et autres coûts liés à l'arbitrage. Les parties, leurs représentants, les autres participants et les arbitres garderont strictement confidentiels l'existence, le contenu et les résultats de l'arbitrage dans la mesure permise par la loi. Toute divulgation de l'existence, du contenu et des résultats de l'arbitrage est limitée et restreinte, à ce qui est nécessaire afin de se conformer à la loi applicable. À titre d'illustration, si la loi applicable exige la divulgation de la valeur monétaire d'une sentence d'arbitrage uniquement, l'opinion ou la justification sous-jacente de cette sentence ne peuvent être divulguées.

Si un Différend survient aux États-Unis ou est fondé sur une prétendue violation commise aux États-Unis et qu'il ne peut être résolu comme indiqué dans le second paragraphe, chaque partie peut intenter une action ou une poursuite devant la Cour suprême de l'État de New York, du comté de New York ou la Cour fédérale du District Sud de New York. Sauf indication contraire dans la présente section, chaque partie accepte la juridiction exclusive des tribunaux susmentionnés, y compris de leurs cours d'appel, aux fins de toute action et poursuite découlant des présentes Conditions de Licence de Logiciel ou s'y rapportant.

Rien dans la présente Section n'empêchera Avaya de demander des dommages-intérêts pécuniaires et des recours à tout tribunal compétent pour les sommes dues en vertu des présentes Conditions de Licence de Logiciel ou de toute commande. Si Avaya choisit d'intenter une action en justice devant un tribunal compétent aux fins susmentionnées, chaque partie (i) renonce irrévocablement à toute objection qu'elle pourrait avoir quant au lieu de l'action en justice intentée devant ces tribunaux ou au fait que cette action en justice a été intentée dans un forum inapproprié, et (ii) renonce en outre au droit d'objecter à l'égard de cette action en justice qu'un tel tribunal n'a pas compétence sur cette partie.

Rien dans les présentes Conditions de Licence de Logiciel ne pourra être interprété comme empêchant l'une ou l'autre partie de demander des mesures provisoires, y compris des ordonnances d'interdiction temporaire et des ordonnances préliminaires auprès d'un tribunal compétent afin de protéger ses droits, y compris ses droits en attendant un arbitrage, à tout moment. Les parties conviennent que la clause d'arbitrage de la présente Section peut être appliquée par injonction ou autre ordonnance équitable, et qu'aucune caution ou garantie de quelque nature que ce soit ne sera exigée à l'égard d'une telle injonction ou ordonnance.

À l'exception des actions pour défaut de paiement ou violation des droits de propriété d'Avaya, les actions relatives aux Différends entre les parties doivent être intentées conformément à la présente Section dans les 2 ans suivant la naissance de la cause de l'action.

Les parties feront en sorte que leurs Affiliés se conforment aux procédures de règlement des différends décrites dans la présente Section.

Si une disposition des Conditions de Licence de Logiciel s'avère inopposable ou nulle, cela n'affectera pas la validité des autres dispositions des Conditions de Licence de Logiciel, qui resteront valables et opposables, et la disposition concernée sera modifiée et interprétée afin de respecter au mieux les objectifs de la disposition initiale dans les limites de la loi applicable. Le fait de ne pas faire valoir les droits prévus par les Conditions de Licence de Logiciel, y compris, mais sans s'y limiter, le droit de résiliation en cas de violation ou de manquement, ne sera pas considéré comme une renonciation au droit d'appliquer chacune des dispositions des Conditions de Licence de Logiciel. Si l'Utilisateur Final déplace tout Logiciel, et qu'en conséquence d'un tel déplacement une juridiction impose des droits, taxes, impôts (y compris des retenues à la source, frais, frais de douanes ou autres droits liés à l'importation ou à l'exportation dudit Logiciel), l'Utilisateur Final est et reconnaît être l'unique responsable du paiement de ces taxes ou frais.

ANNEXE A - Définitions

Les termes définis sont identifiés par des lettres majuscules et ont le sens qui leur est donné dans la présente Annexe ou ailleurs dans les présentes Conditions de Licence de Logiciel. La présente Annexe A est intégrée aux Conditions de Licence de Logiciel et en fait partie intégrante.

- Le terme « **Affilié** » désigne toutes les entités qui contrôlent directement ou indirectement, qui sont contrôlées par ou soumises à un contrôle commun avec Avaya LLC ou l'Utilisateur Final. Pour cette définition, le terme « contrôle » désigne le pouvoir de diriger la gestion et les politiques de cette partie, directement ou indirectement, que ce soit par la propriété de titres avec droit de vote, par contrat ou autrement ; et les termes « contrôle » et « contrôlé » ont des significations corrélatives à ce qui précède.
- Le terme « **Avaya** » désigne Avaya LLC ou l'Affilié Avaya concerné.
- Le terme « **Partenaire de Distribution Avaya** » désigne un revendeur Avaya, un distributeur, un partenaire direct, un intégrateur système, un fournisseur de services ou un autre partenaire autorisé à fournir le Logiciel aux Utilisateurs Finaux sur le territoire concerné.

- Le terme « **Différend** » désigne tout contentieux résultant de, ou en rapport avec les présentes Conditions de Licence de Logiciel.
- Le terme « **Documentation** » désigne toute information publiée sur différents supports, pouvant contenir des informations sur les produits, des descriptions des abonnements ou des descriptions de services, des instructions sur le fonctionnement et des spécifications de performance généralement mises à la disposition des utilisateurs de ces produits. Le terme Documentation n'inclut pas les supports marketing.
- Le terme « **EAR** » désigne les « Export Administration Regulations ».
- Le terme « **Utilisateur Final** » désigne l'entité ou la personne autorisée à agir au nom d'une entité qui télécharge ou utilise le Logiciel ou qui autorise d'autres personnes à le faire.
- Le terme « **Activités à Haut Risque** » désigne tout environnement exigeant une performance à sécurité intégrée dans lequel la défaillance du Logiciel pourrait entraîner la mort, des blessures corporelles ou des dommages matériels importants.
- Le terme « **Droit du Commercial International** » désigne le droit des États-Unis et toutes autres lois, réglementations, actes, directives et ordonnances applicables aux importations, exportations, aux réexportations, aux transferts nationaux et aux autres lois, réglementations, textes législatifs, directives et ordonnances de toute autorité gouvernementale compétente en Droit du commercial international.
- Le terme « **Politique de Portabilité des Licences** » désigne la politique actuelle de portabilité de licence de Logiciel d'Avaya disponible sur <https://support.avaya.com/support/en/helpcenter/GenericDetail/C2009223142629795043> ou tout site successeur désigné par Avaya.
- Le terme « **OSS** » désigne « Open-Source Software », un logiciel libre.
- Le terme « **Données Personnelles** » désigne les données qui identifient ou peuvent être utilisées pour identifier une personne.
- Le terme « **RTU** » désigne les droits accordés pour utiliser le Logiciel.
- Le terme « **Logiciel** » désigne les programmes informatiques en code objet fournis par Avaya ou par un Partenaire de Distribution Avaya, y compris les logiciels préinstallés sur le matériel, et l'ensemble des mises à niveau, mises à jour, correctifs, corrections de bogues ou versions modifiées de ceux-ci.
- Le terme « **Éléments Tiers** » désigne : (i) les logiciels de tiers qui vous sont concédés sous licence en vertu de leurs propres conditions de licence disponibles sur <http://support.avaya.com/Copyright> ; et/ou (ii) les OSS qui ne sont pas la propriété d'Avaya et qui sont soumis à des conditions de licence distinctes telles que définies sur <http://support.avaya.com/Copyright>.
- Le terme « **Produits Tiers** » désigne tout produit fabriqué ou fourni par une partie autre qu'Avaya, y compris : (i) les produits commandés par le client auprès de tiers ; (ii) les produits fournis par Avaya qui sont reconnaissables en tant qu'articles individuels ; et (iii) les produits identifiés comme articles distincts sur la liste des prix, les devis, les formulaires de spécification de commande ou la documentation d'Avaya.
- Le terme « **Services Tiers** » désigne tout service de marque autre qu'Avaya fourni en vertu de votre contrat avec Avaya ou un partenaire Avaya.
- Le terme « **Conditions de Tiers** » désigne les conditions générales supplémentaires en vigueur à la date d'une commande qui s'appliquent aux Produits et Services Tiers et qui se

trouvent sur <http://support.avaya.com/Copyright> ou sur son site successeur sous le nom du produit ou service concerné.